

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-099

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN DES PITCHOUNS »

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETARE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Céline PRATI-AIGUIER, Conseillère Municipale donne lecture de l'exposé suivant :

Afin d'offrir aux familles des informations plus concrètes sur la gestion du multi-accueil « Le jardin des pitchouns » et de répondre à la demande de la Protection Maternelle Infantile, Service du Conseil Départemental.

Il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement établi en septembre 2008 et modifié en septembre 2011 et septembre 2012.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver les termes du nouveau règlement de fonctionnement de la dite structure tel que présenté et joint à la présente note.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

.....2.0.OCT.2015.....

Publié ou notifié le :

.....2.1.OCT.2015.....

Le Maire,



Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint
Christian Garnier, en application des
dispositions de l'article L212-17 du
Code Général des Collectivités Territoriales